

**Accompagnement à la constitution et au  
fonctionnement des Communautés  
Professionnelles Territoriales de Santé  
CPTS**

**Octobre 2017**

# SOMMAIRE

**Préambule** - page 3

**Partie I - Aide à la création d'une CPTS** - page 5

**Partie II - Aide au démarrage et au fonctionnement d'une CPTS** - page 11

**Annexe 1** - Contacts Délégations départementales ARS – page 19

**Annexe 2** - Liste des prestataires habilités par l'ARS – page 21

## Préambule

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est définie par l'article 65 de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016.

L'enjeu fondamental de ce nouveau dispositif est une meilleure prise en compte, par les acteurs territoriaux de la santé, des besoins de santé de la population et ainsi tendre vers une coordination renforcée des parcours et des prises en charge.

La mise en œuvre d'un projet territorial de santé reposant sur une prise en charge coordonnée des besoins de santé de la population constitue le pilier d'un projet de CPTS et l'élément fédérateur pour les acteurs territoriaux.

Afin de soutenir les initiatives et d'accompagner les acteurs porteurs de projet de CPTS, l'ARS Ile-de-France propose un guide d'appui, disponible sur le site du PAPS :

<http://www.iledefrance.paps.sante.fr/Les-Communautes-Professionnelles-Territoriales-de-Sante.42101.0.html>

Ce guide présente en 1<sup>ère</sup> partie un cadre général des CPTS, permettant à un public large d'avoir accès à une information générale sur le sujet.

La deuxième partie est destinée plus particulièrement aux acteurs désireux de réfléchir à la constitution d'un projet de CPTS. Des fiches pratiques portant sur plusieurs thématiques (formalisation d'un projet territorial, construction du cadre juridique, gouvernance, aspects économiques,...) sont en effet proposées afin d'aiguiller les acteurs sur l'ensemble des phases que requiert la construction et la formalisation d'un projet de CPTS.

Outre ce guide d'appui, l'ARS Ile-de-France mobilise des moyens financiers au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) pour accompagner d'une part la création des projets et soutenir d'autre part l'organisation des CPTS en fonctionnement.

Dans ce cadre, un dossier de demande de financement est mis à disposition des acteurs souhaitant solliciter l'aide de l'ARS Ile-de-France.

Ce dossier est construit en deux parties :

- Une 1<sup>ère</sup> partie porte sur les aides de l'ARS consacrées aux projets de CPTS
- Une deuxième partie porte sur les aides de l'ARS consacrées aux CPTS en fonctionnement.

Les aides allouées dans le cadre de cette deuxième partie font l'objet d'un Contrat Territorial de Santé, conclut entre l'entité porteuse de la CPTS et le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France.

---

### **A qui s'adresse cette partie ?**

---

- ✓ Aux acteurs porteurs d'un projet de CPTS en réflexion ou en cours de formalisation

### **Quels financements ?**

---

- ✓ Conduite d'un diagnostic territorial afin de mieux connaître les acteurs de votre territoire et les besoins de sa population
- ✓ Accompagnement méthodologique de votre projet avec l'aide d'un prestataire habilité par l'ARS (liste en annexe 2)

### **Comment solliciter un financement ?**

---

- ✓ Remplir et adresser le dossier type (Cf. page 7) à votre référent de la Délégation départementale qui étudiera votre demande – (cf. annexe 1)

## Qui contacter au sein l'Agence ?

- ✓ Le référent de la Délégation Départementale de l'ARS qui vous accompagnera dans la conduite de votre projet

## DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE D'UNE AIDE A LA CREATION D'UNE CPTS

### 1 / Fiche d'identité du projet de la CPTS

---

- ✓ **Dénomination juridique de la CPTS :**

*Annexer les statuts juridiques au dossier*

- ✓ **Département d'implantation de la CPTS :**

- ✓ **Coordonnées du référent de la CPTS :**

- Nom et prénom :
- Profession :
- Fonction au sein de la CPTS
- Mail :
- Téléphone :

### 2 / Bref historique du projet

---

*Rappeler brièvement les étapes clés de la genèse du projet, les acteurs leaders, l'état d'avancement et les perspectives principales.*

### 3 / Territoire de la CPTS

---

✓ **Quel est le territoire d'intervention de la CPTS ?**

*Si l'objet de la demande de financement consiste à accompagner le projet dans le cadre d'un diagnostic afin de définir le territoire du projet, indiquer globalement la zone visée*

✓ **Quels acteurs et dispositifs interviennent sur ce territoire ?**

- Offre ambulatoire
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Offre hospitalière publique et privée
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Offre médico-sociale et sociale
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Dispositifs de coordination (PTA, MAIA, CLIC, ...)

**a- Quel est le profil de la population ?**

- Evolution démographique sur les 5 dernières années
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Structure de la population par tranche d'âge
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Caractéristique socio-économiques (couverture sociale, secteur d'emploi...)



- o Caractéristiques de précarité (taux de CMU-c et AME...)
  
- o Besoins de santé (pathologies chroniques prégnantes, taux d'ALD, niveau de prévention...)

#### **4 / Premiers éléments du projet territorial de sante**

---

- ✓ **Quels acteurs et dispositifs du territoire sont associés au projet à ce stade ?**
  - o Acteurs du champ ambulatoire
  
  - o Acteurs du champ sanitaire
  
  - o Acteurs du champ médico-social et social
  
  - o Dispositifs de coordination
  
- ✓ **Quelles thématiques sont mises en œuvre par le projet ?**

- ✓ **Quelles réflexions/perspectives ?**

## **5 / Objet du financement sollicité**

---

Le porteur de la CPTS, en fonction du degré d'avancement du projet, peut solliciter l'appui d'un cabinet de conseil à différents niveaux présentés ci-dessous.

Le montant maximal pouvant être alloué par l'ARS pour cette phase d'aide à la création d'un projet de CPTS s'élève à 30.000€

- ✓ **Réalisation d'un diagnostic territorial**

*Décrire brièvement l'intérêt recherché par le projet dans le cadre de la conduite de ce diagnostic.*

*Ex : sensibiliser les acteurs du territoire à s'associer à la CPTS, mieux connaître les acteurs de son territoire et leurs rôles, cerner le profil de la population et ses besoins de santé, ...*

- ✓ **Accompagnement à la formalisation du projet**

*L'octroi d'un financement pour la conduite de cette étape signifie qu'au préalable, le projet ait clairement défini son territoire d'intervention, les acteurs avec lesquels le projet se construit et les priorités populationnelles*

*Décrire brièvement les champs ci-dessous sur lesquels le projet souhaite être accompagné.*

- Appui à la formalisation du projet territorial de santé

- Appui à la mise en œuvre de l'organisation et à la définition des modes de gouvernance
- Autres (montages juridiques spécifiques entre les acteurs de la CPTS, élaboration d'un budget, ...)

L'ARS met à votre disposition une liste de prestataires habilités (cf. annexe 2) que vous pouvez solliciter pour accompagner votre projet

## PARTIE II - AIDE AU FONCTIONNEMENT D'UNE CPTS

### **A qui s'adresse cette partie ?**

- ✓ Aux acteurs porteurs d'une CPTS en fonctionnement

### **Quels financements et prestations ?**

- ✓ Appui à la coordination de la CPTS dans le cadre de son fonctionnement et de la conduite des projets thématiques
- ✓ Accompagnement à la mise en œuvre d'un système d'information territorial via les services numériques régionaux déployés par le programme TerriS@nté

## Comment solliciter un financement ?

- ✓ Remplir et adresser le dossier type (cf. Page 13) à votre référent de la Délégation départementale qui étudiera votre demande (cf. annexe 1)
- ✓ En cas de financement, un Contrat Territorial de Santé (CTS) sera conclu entre l'entité porteuse de la CPTS et l'ARS

## Qui contacter au sein l'Agence ?

- ✓ Le référent de la Délégation Départementale de l'ARS qui vous accompagnera dans la conduite de votre projet (toutes les coordonnées en annexe 1)

## DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE D'UNE AIDE AU FONCTIONNEMENT D'UNE CPTS

### 1 / Fiche d'identité du projet de la CPTS

---

- ✓ **Dénomination juridique de la CPTS :**
  
  
- ✓ **Département d'implantation de la CPTS :**
  
  
- ✓ **Coordonnées du référent de la CPTS :**
  - Nom et prénom :
  - Profession :
  - Fonction au sein de la CPTS
  - Mail :
  - Téléphone :

### 2 / Bref historique du projet

---

*Rappeler brièvement les étapes clés de la genèse du projet, les acteurs leaders, l'état de son avancement et les axes principaux de perspectives.*

### 3 / Territoire de la CPTS

---

✓ **Quel est le territoire d'intervention de la CPTS ?**

✓ **Quels acteurs et dispositifs interviennent sur ce territoire ?**

○ Offre ambulatoire

○ Offre hospitalière (publique et privée)

○ Offre médico-sociale et sociale

○ Dispositifs de coordination (PTA, MAIA, CLIC, ...)

**b- Quel est le profil de la population ?**

○ Evolution démographique sur les 5 dernières années

○ Structure de la population par tranche d'âge

○ Caractéristique socio-économiques (couverture sociale, secteur d'emploi...)

- o Caractéristiques de précarité (taux de CMU-c et AME...)
  
- o Besoins de santé (pathologies chroniques prégnantes, taux d'ALD, niveau de prévention...)

#### **4 / Présentation du projet territorial de santé**

---

*La fiche 2 du guide « Définir les objectifs de la CPTS » (page 29) peut vous aider à rédiger cette partie. Des illustrations vous sont proposées afin de faciliter la rédaction.*

Pour chaque objectif stratégique poursuivi par la CPTS, décrivez les items ci-dessous qui y sont associés :

**Objectif stratégique :**

**- Les objectifs spécifiques/opérationnels -**

**- Les actions mises en œuvre -**

**- Les acteurs impliqués et partenariats formalisés -**

Annexer les lettres d'engagement des acteurs impliqués dans la CPTS

**- Les outils / moyens nécessaires -**

- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de chacune des actions conduites -

- Le calendrier de mise en œuvre des actions -

- Les besoins en termes de coordination-

## **5 / Modes de fonctionnement et de gouvernance de la CPTS**

---

*La fiche 6 du guide « Organiser la gouvernance » (page 43) peut vous aider à rédiger cette partie*

✓ **Structuration juridique**

*Les statuts juridiques constitutifs de la CPTS sont à annexer au dossier*

✓ **Modes de fonctionnement de la CPTS**

- Quelle répartition des rôles entre les différents acteurs de la CPTS ?

Préciser la répartition des rôles et les fonctions de chacun



- Préciser les besoins en fonctions supports (temps de coordination, temps de

Secrétariat, temps consacré par les professionnels de santé ou autres acteurs à la réalisation de projets(s) de la CPTS, partenariat avec une PTA ou autre dispositif de coordination,...) :

Détailler les tâches attendues, de les quantifier en temps et d'arriver in fine à d'éventuelle(s) fiche(s) de poste

## 6 / Objet du financement sollicité

---

Le porteur de la CPTS, en fonction du degré d'avancement du projet, peut solliciter à ce stade un financement afin de renforcer l'organisation et le fonctionnement de la CPTS.

Les aides allouées dans le cadre de cette deuxième partie font l'objet d'un Contrat Territorial de Santé, conclut entre l'entité porteuse de la CPTS et le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France.

Le montant maximal pouvant être alloué par l'ARS pour cette phase d'aide au fonctionnement d'une CPTS s'élève à 75.000€ par an.

- ✓ **Aide à la mise en œuvre d'une fonction de coordination territoriale**

*Décrive brièvement les missions confiées à cette fonction d'appui.*

*Annexer la fiche de poste détaillée incluant le coût annuel TTC de cette fonction*

- ✓ **Financement du temps consacré par les professionnels à la mise en œuvre et au développement des projets de la CPTS**

*Décrive brièvement, pour chacun des projets menés, les missions conduites par les professionnels qui font l'objet d'une demande de financement*

*Annexer la ou les « fiches actions » détaillées incluant le coût annuel TTC induits par la gestion du ou des projets ainsi que le temps consacré pour chacune d'entre elles*

- ✓ **Aide à la mise en œuvre d'un système d'information territorial (aide à l'installation de la messagerie sécurisée, accès aux services numériques régionaux déployés par le programme TerriS@nté)**

*Décrive brièvement l'existant et les besoins de la CPTS dans ce domaine (matériel, progiciel, étude détaillée des besoins en lien avec un prestataire spécialisé, ...)*

*Le cas échéant, annexer les devis des prestations demandées*

## Annexe 1 : Contacts Délégations départementales

DT	NOM	PRENOM	ADRESSE	MAIL	TELEPHONE
75	<b>OOMS</b>	<b>MICHELE</b>	<b>MILLENAIRE 2 35 RUE DE LA GARE 75935 PARIS CEDEX 19</b>	<b>Michele.OOMS@ars.sante.fr</b>	<b>01.44.02.09.04</b>
75	<b>PITTET</b>	<b>FLAVIE</b>	<b>MILLENAIRE 2 35 RUE DE LA GARE 75935 PARIS CEDEX 19</b>	<b>flavie.pittet@ars.sante.fr</b>	<b>01.44.02.09.80</b>
77	<b>GAIDAMOUR</b>	<b>PATRICK</b>	<b>CENTRE THIERS GALLIENI 49/51 AVENUE THIERS 77000 MELUN</b>	<b>Patrick.GAIDAMOUR@ars.sante.fr</b>	<b>01.64.87.62.26</b>
77	<b>DAMION</b>	<b>VIRGINIE</b>	<b>CENTRE THIERS GALLIENI 49/51 AVENUE THIERS 77000 MELUN</b>	<b>Virginie.DAMION@ars.sante.fr</b>	<b>01.64.87.62.52</b>
78	<b>BREMENT MARCHESSEAU</b>	<b>MARILYNE</b>	<b>143 BOULEVARD DE LA REINE 78000 VERSAILLES</b>	<b>Marilyne.BREMENT-MARCHESSEAU@ars.sante.fr</b>	<b>01.30.97.73.27</b>
78	<b>MONESTIER-DELONNE</b>	<b>CELINE</b>	<b>143 BOULEVARD DE LA REINE 78000 VERSAILLES</b>	<b>Celine.MONESTIER-DELONNE@ars.sante.fr</b>	<b>01.30.97.73.32</b>
91	<b>KHENISSI</b>	<b>NATHALIE</b>	<b>IMMEUBLE FRANCE EVRY TOUR LORRAINE 6/8 RUE PROMETHEE 91000 EVRY</b>	<b>Nathalie.KHENISSI@ars.sante.fr</b>	<b>01.69.36.72.24</b>
91	<b>DESTOUCHES</b>	<b>BEATRICE</b>	<b>IMMEUBLE FRANCE EVRY TOUR LORRAINE 6/8 RUE PROMETHEE 91000 EVRY</b>	<b>Beatrice.DESTOUCHES@ars.sante.fr</b>	<b>01.69.36.71.86</b>
92	<b>BOUSSYGUINE</b>	<b>NELLY</b>	<b>LE CAPITOLE 55 AVENUE DES CHAMPS PIERREUX 92012 NANTERRE CEDEX</b>	<b>Nelly.BOUSSYGUINE@ars.sante.fr</b>	<b>01.40.97.96.93</b>
92	<b>SERRECCHIA</b>	<b>BEATRICE</b>	<b>LE CAPITOLE 55 AVENUE DES CHAMPS PIERREUX 92012 NANTERRE CEDEX</b>	<b>Beatrice.SERRECCHIA@ars.sante.fr</b>	<b>01.40.97.96.21</b>

92	<b>CORDEL</b>	<b>CLARISSE</b>	<b>LE CAPITOLE 55 AVENUE DES CHAMPS PIERREUX 92012 NANTERRE CEDEX</b>	<b>Clarisse.CORDEL@ars.sante.fr</b>	<b>01.40.97.96.90</b>
93	<b>CHAPUIS</b>	<b>STEPHANIE</b>	<b>IMMEUBLE L'EUROPEEN 5/7 PROMENADE JEAN ROSTAND 93000 BOBIGNY</b>	<b>Stephanie.CHAPUIS@ars.sante.fr</b>	<b>01.41.60.70.51</b>
93	<b>VALERIO</b>	<b>GERALDINE</b>	<b>IMMEUBLE L'EUROPEEN 5/7 PROMENADE JEAN ROSTAND 93000 BOBIGNY</b>	<b>geraldine.VALERIO@ars.sante.fr</b>	<b>01.41.60.70.26</b>
94	<b>GARDIN</b>	<b>Régis</b>	<b>25 CHEMIN DES BASSINS CS 80030 94010 CRETEIL CEDEX</b>	<b>regis.gardin@ars.sante.fr</b>	<b>01.49.81.86.94</b>
95	<b>CARET</b>	<b>ADELINE</b>	<b>2 AVENUE DE LA PALETTE 95011 CERGY PONTOISE CEDEX</b>	<b>adeline.caret@ars.sante.fr</b>	<b>01.34.41.14.18</b>
95	<b>BENBRAHAM</b>	<b>HAGIRA</b>	<b>2 AVENUE DE LA PALETTE 95011 CERGY PONTOISE CEDEX</b>	<b>Hagira.BENBRAHAM@ars.sante.fr</b>	<b>01.34.41.14.45</b>

## Annexe 2 – Liste des prestataires habilités

Prestataires	Adresse	Contact	Téléphone	Mail	Site Web
<b>Acsantis</b>	15, rue du Caire – 75 002 Paris	Dominique Dépinoy	06 27 06 27 38	<a href="mailto:dominique.depino@acsantis.com">dominique.depino@acsantis.com</a>	<a href="http://www.acsantis.fr">www.acsantis.fr</a>
<b>Diotima Conseil</b>	Saint-Jacques d'Atticieux - 07340	Véronique Ravon	06 74 35 33 08	<a href="mailto:veronique.ravon@diotima-conseil.com">veronique.ravon@diotima-conseil.com</a>	<a href="http://www.diotima-conseil.com">www.diotima-conseil.com</a>
<b>Eliane-Conseil</b>	104 avenue Albert 1er - 92500 Rueil Malmaison	Matthieu Guy-Grand	01 41 39 96 65	<a href="mailto:elianeconseil@elianeconseil.com">elianeconseil@elianeconseil.com</a>	<a href="http://www.elianeconseil.com">www.elianeconseil.com</a>
<b>MAZARS Santé - EQR Conseil</b>	61 rue Henri Regnault - Exaltis - 92400 Courbevoie	Samuel Bottaro et Laetitia RAULT	01 49 97 34 50	<a href="mailto:eqr@mazars.fr">eqr@mazars.fr</a>	<a href="http://www.mazars.com">www.mazars.com</a>
<b>Hippocrate Développement</b>	74 F, rue de Paris - 35000 Rennes	Mathieu Dubois	07 83 48 71 68	<a href="mailto:m.dubois@hippocrate-developpement.fr">m.dubois@hippocrate-developpement.fr</a>	<a href="http://www.hippocrate-developpement.fr">www.hippocrate-developpement.fr</a>
<b>Icones médiation santé</b>	4 allée René Hirel - 35000 Rennes	Gérard DURAND	01 99 31 75 00	<a href="mailto:accueil@iconemediationsante.fr">accueil@iconemediationsante.fr</a>	<a href="http://www.iconemediationsante.fr">www.iconemediationsante.fr</a>
<b>Institut Renaudot</b>	20 rue Gerbier - 75011 Paris	Marc Schoene	01 48 06 67 32	<a href="mailto:renaudot@free.fr">renaudot@free.fr</a>	<a href="http://www.institut-renaudot.fr">www.institut-renaudot.fr</a>



Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé - Département Coordination, Territoires, Santé  
35, rue de la Gare – 75935 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 02 00 00 Fax : 01 44 02 01 04  
[ars.iledefrance.sante.fr](http://ars.iledefrance.sante.fr)

